



# COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 5 juin 2020

**MERCREDI 3 JUIN 2020 à 20h30**

L'an deux mil vingt, le trois juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la salle des associations sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

**Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :**

LANDELLE Jean-Luc, LEROY Michel, GUILLOIS Véronique, HENRY Catherine, GUIBOUT Audrey, BERAIL Philippe, CORBEAU Aline, LECHANTEUX Valérie, RÉVEILLE Loïc

**Absents excusés :** BARADU Philippe, HUET Esteban

**Secrétaire de séance :** LECHANTEUX Valérie

Membres convoqués : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 9

## **AJOUT à l'ordre du jour :**

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour :

- Réhabilitation de la salle multi-activités

## **Voici l'ordre du jour :**

- *Constitution des commissions communales*
- *CCAS : renouvellement des membres du Conseil d'Administration*
- *Délégations du Conseil Municipal au Maire*
- *Indemnités maire et adjoints*
- *Désignation des délégués des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale*
- *Amortissement batteries électriques*
- *Aliénation d'un chemin rural*
- *QUESTIONS DIVERSES*

**DÉLIBÉRATION 2020-06-03-1****CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil municipal procède à la mise en place de commissions communales et à la désignation de *leurs membres conformément au tableau ci-dessous*

DENOMINATION DE LA COMMISSION	OBJET	PRESIDENT	MEMBRES
<b>FINANCES - APPEL D'OFFRES</b>	Analyse et préparation du budget Plan de financement des projets Ouverture des plis d'appel d'offres et analyse	LANDELLE Jean-Luc – Maire	LEROY Michel – 1 <sup>er</sup> adj GUILLOIS Véronique - 2 <sup>ème</sup> adj. RÉVEILLE Loïc – CM
<b>LIEN SOCIAL - COMMUNICATION</b>	Préparation bulletins municipaux Réflexion lieux d'affichage Gestion site internet de la commune Communication interne Réflexion espace intergénérationnel Communication des associations Réflexion sur le covoiturage Promouvoir la démocratie participative	GUILLOIS Véronique – 2 <sup>ème</sup> adjointe	LANDELLE Jean-Luc – Maire LEROY Michel – 1 <sup>er</sup> adj. HENRY Catherine – 3 <sup>ème</sup> adj. BERAIL Philippe – CM RÉVEILLE Loïc – CM LECHANTEUX Valérie - CM
<b>CULTURE - TOURISME - SPORT</b>	Encadrer les évènements culturels Gestion des circuits touristiques Organisation de manifestations Relation avec les associations	LEROY Michel – 1 <sup>er</sup> adjoint	LANDELLE Jean-Luc – Maire GUILLOIS Véronique – 2 <sup>ème</sup> adj. RÉVEILLE Loïc – CM
<b>BATIMENTS - COMMUNAUX DOMAINE PUBLIC</b>	Suivi chantier travaux Programme voirie Distribution de la pierre Aménagement du bourg Fleurissement	HENRY Catherine - 3 <sup>ème</sup> adjointe	LANDELLE Jean-Luc – Maire LEROY Michel – 1 <sup>er</sup> adjoint LECHANTEUX Valérie – CM
<b>VIE SCOLAIRE</b>	Organisation rythmes scolaires Orientation du RPI de l'Erve Gestion « accueil périscolaire » et cantine Conseils d'école Affaires sociales « enfant jeunesse »	LANDELLE Jean-Luc – Maire	BERAIL Philippe – CM CORBEAU Aline - CM

**DÉLIBÉRATION 2020-06-03-2****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

M. Le Maire explique que le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est composé

- du Maire qui est le président de droit

- de membres élus en son sein par le conseil municipal

- et, en nombre égal, de membres nommés par arrêté du Maire qui ne font pas partie du Conseil Municipal et qui représentent quatre types d'associations :

- familiales

- d'insertion et de lutte contre l'exclusion

- de retraités et de personnes âgées

- de personnes handicapées

Le Conseil municipal, après délibération, fixe le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à :

- 4 membres élus par le Conseil Municipal

- 4 membres désignés par M. le Maire

Le Conseil municipal, après délibération, a élu les membres du Conseil municipal :

PRESIDENT	MEMBRES désignés le 3 juin 2020 par le Conseil municipal
LANDELLE Jean-Luc	LEROY Michel LECHANTEUX Valérie RÉVEILLE Loïc GUIBOUT Audrey

Le Conseil municipal souhaite que les sujets suivants soient étudiés pendant ce mandat 2020-2026 : logements d'urgence et indécents – signalement des personnes en difficulté.

### **DÉLIBÉRATION 2020-06-03-3**

#### **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation à M. Le Maire pour différentes actions citées dans la délibération.

### **DÉLIBÉRATION 2020-06-03-4**

#### **INDEMNITES DES MAIRE ET ADJOINTS**

Le conseil municipal,

*Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 et suivants*

*Considérant que l'article L2123-23 et L2123-24 du code fixe des taux maximaux et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et adjoints,*

*Considérant que*

*- la commune compte moins de 500 habitants*

*- L'installation du Maire et des deux Adjoints est effective à compter du 23 mai 2020*

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 23 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux fixée au taux suivant ;

- TAUX EN POURCENTAGE de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément à l'article L2123-23 du CGCT :

**MAIRE = 25.5% de l'indice 1027 par mois brut**

-TAUX EN POURCENTAGE de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément à l'article L2123-24 du CGCT :

**1<sup>er</sup> ADJOINT = 9,9 % de l'indice 1027 brut par mois**

**2<sup>ème</sup> ADJOINTE = 9,9 % de l'indice 1027 brut par mois**

**3<sup>ème</sup> ADJOINTE = 9,9 % de l'indice 1027 brut par mois**

Article 2 : Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du maire et adjoints est égal au total de l'indemnité fixée du Maire et des adjoints.

Article 3 : Les indemnités de fonction seront payées mensuellement

**DÉLIBÉRATION 2020-06-3-5****DESIGNATION DES REPRESENTANTS  
AU SEIN DE TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE**

Le Conseil municipal désigne les délégués nommés dans le tableau ci-dessous pour représenter la commune au sein de Territoire Energie Mayenne.

<i>Délégué titulaire</i>	LANDELLE Jean-Luc
<i>Déléguée suppléante</i>	HENRY Catherine

**DÉLIBÉRATION 2020-06-3-6****AMORTISSEMENT DES BATTERIES DU VEHICULE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire propose de définir la durée d'amortissement des batteries électriques pour le véhicule :

<i>Compte</i>	<i>Libellé du bien</i>	<i>Année de commencement</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
28158	Batteries électriques	2021	2 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la durée d'amortissement.

**ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL**

Le sujet est ajourné et sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Le Conseil municipal demande à la commission en charge de la voirie de réfléchir à cette opération.

**ACQUISITION DES PARCELLES C 496 et 664  
APPARTENANT à Mr et Mme GIRARD Jean-Pierre**

Le sujet est ajourné et sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Le Conseil municipal demande à la commission en charge de la voirie de réfléchir à cette opération.

**DÉLIBÉRATION 2020-06-3-7****REHABILITATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES**

Vu la délibération 2019-06-25-9 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet A3 Architecture,

Monsieur le Maire présente l'avant-projet du cabinet A3 Architecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. **APPROUVE** l'avant-projet du cabinet A3 Architecture pour un montant estimatif de travaux de 237 700 € HT

. **AUTORISE** le Maire à déposer le document d'urbanisme nécessaire

. **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation

. **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

## INFORMATIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire informe que la démolition du bâtiment annexe à l'église aura lieu prochainement. Le bâtiment étant adossé au mur d'une propriété privée, un constat d'huissier avant travaux a été réalisé. Le coût de ce constat s'élève à 384.09 € TTC.

. Une visite de la commune par les conseillers municipaux est envisagée.

. Le Conseil municipal souhaite rencontrer les agents communaux. La date du 11 juin 2020 à 17h30 est retenue.

. Réflexion sur le nombre de parution du bulletin municipal.

. Une réunion de la commission « lien social – communication » est prévue le 11 juin 2020 à 18h30.

### SÉANCE du 3 juin 2020 Délibérations prises du N°2020-06-03-1 au N°2020-06-03-7

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2020-06-03-1	Constitution des commissions communales
N° 2020-06-03-2	Centre Communal d'Action Sociale CCAS
N° 2020-06-03-3	Délégations du conseil municipal au maire
N° 2020-06-03-4	Indemnités maire et adjoints
N° 2020-06-03-5	Désignation des représentants au sein de Territoire Energie Mayenne
N° 2020-06-03-6	Amortissement des batteries du véhicule électrique
N° 2020-06-03-7	Réhabilitation de la salle multi-activités

Prochaine réunion de conseil municipal : mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Fait à CHEMERE LE ROI, le 5 juin 2020

Le Maire

LANDELLE Jean-Luc